



# Ury quoi?

N° 2014-03

## **Pour travaux d'aménagement voirie, Allée de la Paravance**

(ancien chemin du cimetière), selon arrêté du Maire n°26-2014 du 28 avril 2014 :

- la circulation et le stationnement seront interdits dans les deux sens du vendredi 9 mai au vendredi 25 juillet 2014.
- Pour l'accès au cimetière et pour les riverains, la circulation sera déviée dans les deux sens par le chemin des Vergers.
- Pour faciliter aux piétons l'accès au cimetière, une bande de cheminement sera mise en place les week-ends.

La commission communication : [commission-communication@ury.fr](mailto:commission-communication@ury.fr)